

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 30 JUIN 2008

COMPTE-RENDU

Présidence : Mme Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers sont présents, sauf :

Absent excusé : Monsieur Jean-Claude GEHIN qui avait donné pouvoir à Madame Bénédicte DAVID

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne VALENTIN

Secrétaire adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

- 1) COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE : ce compte-rendu est adopté
- 2) COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : Mme BERNARD informe qu'elle a pris la décision d'autoriser Monsieur Jean-Claude GILLET, dont le bail était expiré au 31 mai 2008 à demeurer jusqu'à fin juin dans son logement de Zainvillers, moyennant une redevance du même montant que son précédent loyer, pour lui permettre de déménager dans de meilleures conditions
- 3) PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) : Madame la Maire présente au conseil municipal les étapes de la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) : questionnaire auprès de la population, état des lieux du territoire dans les domaines géographique, démographique, économique et paysager, puis synthèse qui établit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, et qui s'intitule PADD. C'est à partir de cette réflexion que seront ensuite élaborés le zonage et le règlement. Madame la Maire insiste particulièrement sur l'évolution dynamique de la population de VAGNEY qui augmente de 1,4 % entre 1999 et 2004 alors qu'elle baisse dans le reste du canton, et sur la nécessité de maîtriser le développement urbain, ce qui se traduit dans le zonage par un refus d'étendre géographiquement l'urbanisation de la commune et en conséquence de densifier le tissu existant : le développement urbain doit s'inscrire à l'intérieur de la silhouette urbaine existante. Le projet est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- 4) AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MATERNELLE
Madame la Maire présente ce projet au conseil municipal et commente le plan affiché. Les conseillers sont très intéressés par la proposition et se mettent d'accord sur un échéancier : le valtin sera appliqué pendant les vacances, la pelouse semée à l'automne. Le petit abri sous l'escalier sera également réalisé pendant les vacances. Le chiffrage de l'ensemble des travaux sera effectué par le service technique et l'attache des maîtresses sera prise pour le chiffrage des jeux d'extérieur.
- 5) Propositions de prêts : le dossier est reporté à la prochaine réunion

6) Admission en non-valeur de plusieurs factures (budget du service des eaux et budget du service de l'assainissement)

A la suite de l'admission d'un dossier au titre du surendettement, le Conseil admet en non-valeur :

- 27,80 € au titre du service des eaux (exercice 2007)
- 9,01 € au titre du service de l'assainissement (exercice 2007)
- 49,26 € au titre du service des eaux (exercice 2006)

Et inscrit au budget 2008 :

- 77,06 € au C/673 du budget du service des eaux par virement du C/022 (dépenses imprévues)
- 9.01 € au C/673 du budget du service de l'assainissement par virement du C/022 (dépenses imprévues)

7) Adhésion à la plateforme Hautes-Vosges Initiatives

La compétence économique étant assurée par la Communauté de Communes, le Conseil propose de transférer ce dossier à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt

8) Demandes de subventions

Le Conseil demande une subvention au Conseil Général des Vosges en vue de financer les travaux d'étanchéité de la seconde cuve du réservoir du Mettey. Par ailleurs, il demande également une aide au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un feu à commande manuelle pour la traversée des élèves du primaire et de la maternelle à proximité de la poste.

9) Modification des tarifs d'intervention du service technique.

Actuellement, un tarif unique de 22 € de l'heure est appliqué. Il convient cependant de moduler les tarifs en fonction de la technicité de l'intervention. Pour les travaux ne nécessitant pas de technicité particulière un tarif de 18 € sera appliqué. Pour les travaux sur les réseaux eau, assainissement, électricité, il sera porté à 24,50 €. Ces tarifs seront majorés de 25 % pour les interventions les dimanches et les jours fériés et de 50 % la nuit.

10) Dotation par élève. Année scolaire 2008/2009

Cette dotation passe de 34 € à 35 €, soit 2,9 % d'augmentation

11) Fixation de la participation des familles aux frais de transport scolaire des élèves domiciliés à moins de 3 kilomètres du collège :

Le conseil s'aligne sur le tarif proposé par le Conseil Général des Vosges, soit 59 € pour l'année scolaire 2008/2009.

12) Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement des écoles publiques

Ce montant est fixé à 70 €

13) Allocation de direction pour l'année scolaire 2008/2009

Cette allocation est portée à 80 € pour les fournitures destinées aux directrices de l'école maternelle du centre et de l'école de Zainvillers et à 150 € pour la directrice de l'Ecole Perce-Neige.

14) Modification du tableau des emplois communaux

Après les récents mouvements de personnel et les réussites d'examens professionnels de plusieurs agents, il convient de fermer les postes qui ne sont plus nécessaires à l'organisation des services communaux.

Le conseil ferme ainsi les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique de seconde classe
- 1 poste d'agent technique principal spécialisé des écoles maternelles de seconde classe

15) Modification de la quotité de travail d'un poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles.

Un poste d'ATSEM est porté de 21 heures à 35 heures (maternelle du centre)

Une réflexion s'engage sur le poste d'ATSEM de Zainvillers, calibré jusqu'alors à 21 heures. Faut-il le réduire à 17 heures ? Madame la Maire propose une concertation avec l'ensemble des ATSEM avant de caler la nouvelle organisation induite par le passage à la semaine de 4 jours.

16) convention de mise à disposition d'un agent à la Commune voisine de BASSE SUR LE RUPT pour des travaux sur l'éclairage public

Jusqu'alors, la commune de VAGNEY mettait à disposition un agent pour un forfait de 8 heures mensuelles. Le contrat est arrivé à échéance. Plutôt que d'en prononcer la reconduction pure et simple, Madame la Maire propose de reprendre contact avec le Maire de BASSE SUR LE RUPT afin de calibrer au mieux la prestation souhaitée. Le Conseil acquiesce.

17) prise en charge des déplacements professionnels

Le conseil définit les déplacements professionnels : est considéré comme un déplacement professionnel un transport effectué à la demande de l'autorité territoriale pour les besoins du service. Certaines formations spécifiques (formation sur les stations d'épuration par exemple) sont également prises en charge sur le budget communal car elles sont organisées par des centres de formation indépendants du CNFPT. Dans ce cas, la Mairie paie les indemnités kilométriques et les repas, au tarif fixé par le décret du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat. Les formations initiales et continues sont prises en charge directement par le CNFPT. Les formations pour suivre une préparation à concours ou à examen professionnel ne donnent pas lieu à remboursement des indemnités kilométriques et des frais de repas, la commune rétribuant l'agent pendant son temps de formation.

18) révision du bail de chasse

Par 18 voix contre 8 et une abstention, le Conseil se prononce pour une augmentation de 3,64 % du bail arrivé à échéance au 30 juin 2008, soit 3700 € avec révision annuelle.

19) Concession de source en forêt parcelle forestière N° 24

Messieurs Jean-Marc et Christophe LAMBERT ayant fait l'acquisition de la ferme appartenant à Monsieur Daniel DURAND, ils sollicitent la location de la source attachée à la bâtisse. Le Conseil Municipal charge le Conseil de la rédaction du nouveau contrat, dit que la redevance sera calculée comme en forêt domaniale (68 €) et que les frais de rédaction seront à la charge des pétitionnaires (90 €).

20) nomination d'un délégué du conseil municipal au CNAS

Le Conseil Municipal désigne Madame Joëlle KIENTZY.

21) adhésions de nouvelles communes au SDANC :

Le Conseil accepte les adhésions de LA VOIVRE et VIOCOURT

22) adhésions de nouvelles communes au SMEV :

Le Conseil accepte les adhésions des communes mentionnées à la dernière délibération de cette instance.

23) adhésion d'une nouvelle commune au SMIC :

Le Conseil accepte l'adhésion de la commune de CHATAS

24) Institution d'une commission communale d'accessibilité.

Cette commission n'est pas obligatoire dans les communes dont la population se situe en deçà de 5000 habitants. Pour autant, la commune de VAGNEY ne se désintéresse pas de cette question, largement prise en compte par la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt au travers d'un plan d'accessibilité en cours de réalisation. La réalisation des infrastructures demeurera à la charge des communes et dès maintenant, tout équipement nouveau, qu'il soit public ou privé, devra être normé par la loi sur le Handicap.

25) comptes-rendus des commissions

Le Conseil prend connaissance des comptes-rendus de la commission scolaire (Gérard CUNIN), de la commission communication (Pascal LE NEVE), de la commission des terrains (Claude DIDIER-LAURENT) et de la commission des finances (Gérard CUNIN)

26) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Pascal LE NEVE informe le Conseil que la Commission Vie économique prévue vendredi 4 juillet 2008 est ouverte à tous les membres du conseil qui le souhaitent

- Madame Béatrice GIGANT informe le conseil qu'elle travaille actuellement à la mise à jour du plan canicule. Elle sollicite l'aide de ses collègues pour établir la liste des personnes fragiles isolées que les services communaux seraient amenés à surveiller particulièrement en cas de canicule.

- Madame Patricia HANTZ demande où en sont les travaux du carrefour de Nol. Contact sera pris avec la Direction Vosgienne de l'Aménagement, de même que pour Zainvillers.

- Madame Véronique PETIN estime que le tonneau fleuri mis en place à Crémanvillers gêne la visibilité du carrefour. Elle signale également dans ce secteur un problème affectant une canalisation pluviale. Monsieur DIDIER-LAURENT prendra en charge ce problème, de même que les travaux qui s'avèreraient nécessaires sur la route du Haut du Tôt, signalés par Monsieur Thierry GEGOUT ;

Toutes les questions étant épuisées, Madame la Maire lève la séance à 22 h 50.

Le prochain conseil est programmé lundi 4 août 2008 à 20 heures.

Vu pour publication et affichage,

La Maire,

Evelyne Bernard

